ENJEUX MIGRATOIRES RÉGIONAUX ET PERSPECTIVES

Le nouveau contexte subsaharien

(1re partie)

Par Nadji Safir(*)
nadji.safir@gmail.com

Au début du mois de février 2017, la presse nationale a rendu compte de la tenue d'un colloque international organisé par l'Institut militaire de documentation, d'évaluation et de prospective (Imdep) du ministère de la Défense nationale et officiellement consacré au thème suivant : «Migrations de crises et sécurité régionale : quelles perspectives pour l'espace euro-maghrébin ?» Soulignant l'importance de cette rencontre, lors de son inauguration, un haut responsable du ministère de la Défense nationale y a notamment déclaré : «L'aggravation de ce phénomène est devenue une source d'inquiétude pour plusieurs pays à cause de la difficulté de contrôle d'immenses flux de migrants d'une part, et d'autre part, la crainte de l'exploitation de ces migrants par des terroristes et les responsables de la criminalité organisée, et qui constituent un danger pour la sécurité et la stabilité de la région.» Or, en dehors de celles strictement relatives à la cérémonie inaugurale de colloque, très peu d'informations, à ma connaissance, ont été diffusées en direction du grand public sur le contenu des débats organisés et des diverses informations qui ont pu y circuler. Et c'est bien dommage, alors que, pour le pays, la thématique de ce colloque est certainement l'une des plus brûlantes qui actuellement puissent être ; probablement au sens fort, comme l'illustre la notion même de «harga», désormais passée dans le langage courant qui renvoie à des phénomènes sociaux bien réels, largement répandus dans la société et qui, directement, l'interpellent tout autant que les pouvoirs publics.

Et ce, en raison tant des enjeux profondément humains qui les déterminent et les structurent dans leurs fondements les plus intimes et ultimes, que des multiples et graves conséquences de toutes natures qu'ils peuvent avoir, dans le pays, aux divers plans individuels et collectifs, ainsi que, dans le reste du monde, sur un ensemble complexe d'enjeux nationaux et internationaux.

Mais avant d'aller plus loin, il convient d'abord de dire que l'importance aujourd'hui accordée à la problématique des migrations internationales illégales du Sud vers le Nord de l'espace méditerranéen est loin d'être nouvelle, puisque, dès les années 1980-1990 déjà, elle commençait à émerger comme une préoccupation tout particulièrement sensible. En fait, dès l'adoption, en juin 1985, par cinq pays européens — France, Allemagne et les 3 pays du Benelux — des «Accords de Schengen» qui organisaient entre eux la libre circulation des personnes et qui, ipso facto, d'une manière ou d'une autre, posaient les fondements de la problématique d'une «forteresse européenne» devant nécessairement se protéger vis-à-vis de «l'extérieur».

Et c'est ainsi, entre autres, qu'à partir d'octobre 1986, les Algériens souhaitant se rendre en France, jusqu'alors uniquement tenus de présenter un «certificat d'hébergement» délivré par le maire de la commune française où ils projettent de résider durant leur «court séjour», devaient se soumettre à la nouvelle formalité d'un visa d'entrée délivré par les autorités françaises. Ceci dit, j'avais personnellement contribué sous différentes formes et dans plusieurs cadres à la réflexion en cours à cette époque ; notamment, dans un article publié dans un numéro spécial de la revue canadienne de relations internationales, *Etudes internationales* consacré à la thématique «Migrations et relations transnationales» —vol XXIV, n°1, Mars 1993 — et placé sous la direction des éminents spécialistes que sont, pour les relations internationales et les migrations internationales, respectivement, Bertrand Badie et Catherine Wihtol de Wenden.

Mais avant d'aller plus loin, il convient d'abord de dire que l'importance aujourd'hui accordée à la problématique des migrations internationales illégales du Sud vers le Nord de l'espace méditerranéen est loin d'être nouvelle puisque, dès les années 1980-1990 déjà, elle commençait à émerger comme une préoccupation tout particulièrement sensible. En fait, dès l'adoption, en juin 1985, par cinq pays européens — France, Allemagne et les 3 pays du Benelux — des «Accords de Schengen» qui organisaient entre eux la libre circulation des personnes et qui, ipso facto, d'une manière ou d'une autre, posaient les fondements de la problématique d'une «forteresse européenne» devant nécessairement se protéger vis-à-vis de «l'extérieur».

Article que j'avais intitulé «Question migratoire, sécurité et coopération en Méditerranée occidentale» (p. 79-102 du numéro ; file:///C:/Users/nadji/Downloads/703129a%20(1).pdf) et dans lequel, en conclusion, j'avais tout particulièrement insisté sur les enjeux fondamentaux que représente pour l'ensemble des partenaires de la région méditerranéenne «la jonction entre les intérêts communs et les valeurs communes».

Car, de mon point de vue, cette convergence, comme projet multidimensionnel complexe — impliquant donc aussi des échanges sur les systèmes de normes et de valeurs — à définir et construire, était seule en mesure de créer les véritables conditions objectives et subjectives d'une nouvelle dynamique de coopération régionale à la hauteur des nombreux et graves alors identifiés et qui, pour l'essentiel, se concentraient sur les migrations maghrébines. Aujourd'hui, soit près de 25 ans après la publication de cet article, force est de constater que la problématique des migrations illégales — telle qu'articulée autour de ses répercussions en termes d'enjeux démographiques, migratoires, économiques et sécuritaires dans l'espace méditerranéen — demeure toujours d'actualité et, très certainement, bien plus que jamais.

En effet, sous les formes les plus variées et dans les instances les plus diverses, elle ne cesse de hanter bien des esprits et d'interpeller les consciences en devenant même une des problématiques les plus structurantes des débats publics au niveau de l'ensemble de l'espace régional.

Le colloque international, récemment organisé par l'Imdep et ci-dessus évoqué, ne constituant qu'une des innombrables manifestations reflétant des préoccupations lancinantes dont le champ ne cesse de s'étendre sur les rives Nord et Sud – surtout la première d'ailleurs — de la Méditerranée et qui, de toute évidence, sont clairement perçues comme appelées à devenir — et pour très longtemps encore — des axes majeurs de réflexion et d'action.

Alors même qu'à l'encontre de beaucoup d'idées reçues, toutes les données disponibles sur les migrations africaines subsahariennes permettent d'établir que, pour le moment du moins, elles demeurent essentiellement contenues dans les limites du continent ; pour au moins 75% d'entre elles.

Ce qui ne veut nullement dire qu'à moyen et long termes, en raison de la très forte croissance démographique de l'Afrique subsaharienne et de sa faible croissance économique conduisant à la persistance de forts taux de chômage, notamment chez les jeunes, il n'y aura pas d'intensification des flux migratoires illégaux subsahariens en dehors des limites de leur espace d'origine ; avec nécessairement, une partie de ces flux qui, d'une manière ou d'une autre, se stabiliserait en Afrique du Nord.

Flux migratoires qui, pour reprendre les termes du démographe nigérian, Aderanti Adepoju, spécialiste des migrations africaines, procèdent pour les personnes concernées d'un choix dans lequel elles privilégient «la misère avec espoir à la misère sans espoir».

Enfin, il convient de préciser qu'outre les migrations illégales — à la fois, de migrants économiques et de réfugiés politiques, sans qu'il soit toujours facile d'établir une différence nette entre les deux — sur lesquelles il sera ici mis l'accent, il existe entre l'Afrique et l'Europe de nombreuses formes de migrations légales qu'elles concernent, tout particulièrement, divers types de regroupement familial ou bien encore certains segments particulièrement qualifiés de main-d'œuvre, tels que les étudiants ou certains spécialistes pour lesquels existe une forte demande.

En ce qui concerne le présent texte, procédant fondamentalement d'une volonté de contribution à un nécessaire large débat public national, trop longtemps évacué, voire refoulé, son objet est avant tout de faire le point sur les évolutions qu'a pu connaître cette problématique des migrations internationales illégales du sud vers le nord de la Méditerranée, au cœur de laquelle, d'une manière ou d'une autre, se trouve directement impliqué le pays.

Et qui va nécessairement peser de tout son poids, en tant qu'ensemble de contraintes en mesure d'affecter directement ses perspectives à moyen et long termes, quel que soit l'angle sous lequel celles-ci peuvent être prises en considération : économique, social, démographique, environnemental, géopolitique et sécuritaire, notamment.

De ce point de vue donc, s'il fallait à grands traits présenter les principaux phénomènes qui, sur les 25/30 dernières années, ont directement affecté les évolutions de la problématique des migrations internationales illégales du sud vers le nord de la Méditerranée et qui, tous, vont dans le sens de la nette confirmation de son poids croissant dans les problématiques régionale et même mondiale, il conviendrait d'en retenir les sept principaux suivants :

- l'exceptionnelle croissance démographique de l'Afrique subsaharienne : en effet, l'examen de l'évolution démographique récente de l'Afrique subsaharienne — dernière région du monde à connaître le phénomène de la transition démographique — ainsi que celui des projections disponibles de sa population mettent clairement en évidence un rythme de croissance absolument exceptionnel eu égard reste du tableau mondial et dont les conséquences en termes de migrations internationales — au sein même de l'espace subsaharien et en direction du nord du continent, donc vers le Maghreb, ainsi que vers l'Europe — commencent aujourd'hui à se faire sentir. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et doivent être objectivement appréciés à leur juste valeur : en 2050, l'Afrique aura une population totale de l'ordre de 2,5 milliards d'habitants ; dont environ 2,2 milliards pour la seule Afrique subsaharienne qui, à elle seule, aura plus d'habitants que l'Europe, l'Amérique (du Nord et du Sud) et l'Océanie réunies qui n'en regrouperont sensiblement qu'1,9 milliard. En outre, sur les 2,4 milliards d'habitants supplémentaires que comptera le monde entre 2015 et 2050, 1,3 milliard seront des Africains, pour l'essentiel subsahariens ; l'Asie n'en fournissant «que» 0,9 milliard. (Dans ce texte, toutes les données relatives à la population sont extraites du document suivant : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, World Population Prospects, Key findings and advance tables, 2015 Revision ; par ailleurs, elles correspondent à l'hypothèse moyenne de croissance de la population).

Or, cette croissance démographique extrêmement élevée en elle-même ne prend tout son sens que si elle est rapportée à la croissance économique réelle des économies africaines, en termes de création de richesses nouvelles et telle qu'appréciée au regard de la demande sociale et des transformations effectives des sociétés concernées ;

- la faible croissance économique réelle des économies africaines : beaucoup de chiffres circulent sur la croissance économique de l'Afrique subsaharienne et qui trop souvent s'articulent essentiellement autour du seul taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) qui, de toute évidence, doit être manipulé avec beaucoup de précautions.

Alors même qu'à l'encontre de beaucoup d'idées reçues, toutes les données disponibles sur les migrations africaines subsahariennes permettent d'établir que, pour le moment du moins, elles demeurent essentiellement contenues dans les limites du continent ; pour au moins 75% d'entre elles. Ce qui ne veut nullement dire qu'à moyen et long termes, en raison de la très forte croissance démographique de l'Afrique subsaharienne et de sa faible croissance économique conduisant à la persistance de forts taux de chômage, notamment chez les jeunes, il n'y aura pas d'intensification des flux migratoires illégaux subsahariens en dehors des limites de leur espace d'origine.

En effet, trop souvent, en lui-même, il est extrêmement trompeur, surtout dans le cas des pays dotés de secteurs liés à l'exploitation de ressources naturelles non-renouvelables ou difficilement renouvelables — pour l'essentiel, hydrocarbures, mines et forêts en Afrique subsaharienne — puisqu'en fait et en dernière analyse, il rend surtout compte du rythme de leur irréversible destruction par des activités humaines.